

# La voie à suivre vers le progrès

après la  
**Conférence Afrique 2020**



**Garantir la sécurité  
alimentaire et nutritionnelle  
en Afrique d'ici 2020**

*Priorité des actions, renforcement des intervenants et facilitation des partenariats*

**Kampala, Ouganda • 1-3 avril 2004**

# Introduction

L'Afrique est peut-être finalement arrivée à l'heure où elle pourra faire des progrès réels vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Même si le nombre d'Africains souffrant de malnutrition augmente depuis plusieurs décennies et se situe maintenant aux environs de 200 millions de personnes, une nouvelle volonté de changement est aujourd'hui observée chez les leaders du continent ainsi que dans la communauté internationale. Pour aider à déterminer comment mettre en œuvre des mesures concrètes conduisant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'Initiative Vision 2020 de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) a contribué à l'organisation d'une grande conférence dirigée par des Africains pour des Africains, laquelle a eu lieu à Kampala (Ouganda) du 1er au 3 avril 2004. Ayant eu pour thème « Garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique d'ici 2020 : priorité des actions, renforcement des intervenants et facilitation des partenariats », cette conférence a réuni plus de 500 intervenants traditionnels et nouveaux, ainsi que divers partenaires représentant les perspectives et l'expérience de tous les grands secteurs du continent africain.

Cette déclaration sur la voie à suivre vers le progrès après la Conférence Afrique 2020 a été élaborée par le Comité Consultatif de la Conférence (CCC), composé d'environ 35 personnalités éminentes de l'Afrique, notamment des dirigeants politiques, des leaders de la société civile, des chercheurs et des représentants des institutions parrainant l'événement (une liste des membres du CCC est annexée à la fin de ce document). Une version préliminaire de ce document a été présentée aux membres du CCC et aux participants de la Conférence Afrique 2020, laquelle a ensuite été finalisée par un sous-comité du CCC.

Cette déclaration ne doit pas constituer un ensemble immuable d'instructions mais plutôt une série de lignes directrices, un cadre de travail, indiquant la voie à suivre vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Afrique. N'hésitez pas à transmettre vos commentaires concernant cette déclaration à Mme Rajul Pandya-Lorch ([r.pandya-lorch@cgiar.org](mailto:r.pandya-lorch@cgiar.org)), directrice de la conférence et chef de l'Initiative Vision 2020. Nous espérons qu'elle contribuera aux efforts de nombreuses personnes et organisations œuvrant pour que tous les Africains aient une vie saine et productive.

## John Joseph Otim

Président du Comité Consultatif de la Conférence  
Conseiller spécial de S. E. le président Museveni d'Ouganda  
Président du Conseil agricole d'Ouganda

## Joachim von Braun

Directeur général, Institut international de recherche  
sur les politiques alimentaires (IFPRI)





# La voie à suivre vers le progrès

après la

## Conférence Afrique 2020

### EN BREF

- *L'Afrique doit parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, laquelle constitue un droit humain en outre d'un impératif moral et socio-économique.*
- *La sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique reçoit une attention renouvelée et bénéficie de nouveaux engagements. Il est de plus en plus reconnu que cet objectif ne peut être atteint qu'avec un changement d'attitude positif, avec des investissements accrus et avec une gestion prudente des ressources.*
- *La Conférence Afrique 2020 fait partie d'un processus consultatif à long terme cherchant à déboucher des actions menant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. Les prochaines étapes doivent comprendre des mesures concrètes, ainsi que le développement d'un processus d'apprentissage et de changement. Des programmes de changement doivent être spécialement élaborés aux niveaux régionaux et nationaux, facilités par un processus organique et utilisant des stratégies existantes lorsqu'il y a lieu. Par conséquent, cette énonciation n'est ni une simple déclaration ni un autre plan d'investissements.*
- *Les actions prioritaires sont : (1) une augmentation de la productivité agricole; (2) le soutien à une croissance économique favorable aux pauvres, notamment par un accès amélioré aux marchés, de meilleures infrastructures et une augmentation de la compétitivité commerciale; (3) l'établissement de capacités humaines et institutionnelles; (4) l'amélioration de la nutrition et de la santé, avec toute l'attention nécessaire au VIH/SIDA; (5) le renforcement de la gouvernance. Toutes ces actions requièrent de nouvelles ressources mais les bénéfices de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dépassent le coût des ressources nécessaires.*
- *Le renforcement des capacités des intervenants exige que leur diversité soit reconnue et prise en compte ; il faut également créer des conditions qui leur permettent d'exercer leur influence, augmenter leur pouvoir d'influence et d'action, ainsi que les rendre capables d'agir en leur procurant les informations et les analyses appropriées.*
- *Il est impératif de respecter, protéger, faciliter et satisfaire les droits de toutes personnes concernées par la sécurité alimentaire, particulièrement celles qui n'en bénéficient pas. Sans mécanisme pouvant créer les conditions propices à la bonne gouvernance et à l'imputabilité de tous les intervenants, aucun progrès durable ne peut être espéré.*
- *Pour arriver à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, un partage des responsabilités sous forme de partenariats solides est à la fois nécessaire et prometteur. Les gouvernements africains, le secteur privé, les organisations d'agriculteurs, les organisations de la société civile et les institutions traditionnelles doivent s'engager à réaliser de façon mesurable la bonne gouvernance, à mettre en oeuvre des politiques de développement favorables aux pauvres, ainsi qu'à relever les normes en usage. Les pays riches doivent quant à eux s'engager à ouvrir l'accès à leurs marchés, à accroître les transferts de connaissances et de technologies, ainsi qu'à offrir une plus grande assistance financière. Pour faciliter les partenariats il faut des contrats clairs et mutuellement acceptés, de même que l'établissement d'objectifs réalistes, couplé avec un suivi rigoureux.*
- *La mise en oeuvre d'un processus décisionnel efficace et de toutes les actions nécessaires est possible avec les capacités appropriées, avec une bonne gouvernance et avec des institutions renforcées. Cette mise en oeuvre doit reposer sur une forte capacité d'action des gouvernements, sur les organisations d'agriculteurs, sur des mesures incitant le secteur privé à se lancer dans l'agriculture et l'industrie alimentaire, sur les associations de consommateurs, sur les médias et sur les systèmes de santé répondant aux besoins des pauvres. En ce qui concerne la bonne gouvernance, pour arriver à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il est essentiel de résoudre rapidement les conflits qui subsistent sur le continent africain.*

# La voie à suivre vers le progrès

après la

## Conférence Afrique 2020

### CONTEXTE HISTORIQUE

1. Grâce à de nouvelles initiatives politiques qui ne cessent de gagner du terrain, il y a désormais une attention soutenue et un engagement plus ferme à l'égard de la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. La Conférence Afrique 2020 s'est déroulée entre deux événements majeurs ayant eu lieu sur le continent : le Sommet de l'Union africaine de février 2004 sur l'agriculture et l'eau, ainsi que le Sommet de l'Union africaine de juillet 2004 pour la mise en œuvre d'un plan visant à réduire de moitié la faim en Afrique. Réunissant des décideurs et partenaires nouveaux et traditionnels provenant de tout le continent, la Conférence Afrique 2020 a été une occasion unique de se concentrer sur comment définir des actions prioritaires, renforcer les intervenants et forger des partenariats et par conséquent comment comprendre les contraintes de mise en œuvre des mesures nécessaires.
2. La Conférence Afrique 2020 fait partie d'un processus consultatif à long terme cherchant à déboucher des actions concrètes pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. Elle a permis de réunir les intervenants concernés afin de renforcer la mise en œuvre des actions. La voie vers le progrès suivant la conférence doit se concentrer sur l'action et sur le développement d'un processus de changement afin de ne pas devenir une simple déclaration s'ajoutant à tant d'autres.

### PRIORITÉ DES ACTIONS

1. **Les objectifs.** Les objectifs sont déjà clairement définis et ne nécessitent aucun débat. Ceux-ci sont: (a) *garantir la sécurité alimentaire* (un accès continu à une nourriture de qualité et quantité suffisantes pour que tous aient une vie saine et productive); (b) *garantir la sécurité nutritionnelle* (un accès garanti à l'alimentation accompagné d'un environnement sain, de services de santé adéquats et de soins bien informés pour favoriser un bon état nutritionnel, persistant sur plusieurs générations). Cependant, la priorité politique accordée à ces objectifs est déficiente, particulièrement dans un contexte où les revenus par habitant ont doublé dans le monde au cours des 20 dernières années, alors que les populations continuent à croître. Dans plusieurs pays, les mesures mises en œuvre pour atteindre ces objectifs manquent de cohérence et sont mal comprises par de nombreux intervenants.
2. **Les échéanciers.** La mise en œuvre des actions pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle doit se faire sur trois échéanciers :
  - La faim doit être réduite de moitié d'ici 2015 (objectif de développement du millénaire, signifiant que la proportion de personnes ayant un apport insuffisant en calories doit être réduite de moitié dans tous les pays d'ici 2015).
  - L'objectif d'éliminer la faim, et non seulement de la réduire de moitié, doit être maintenu. D'ici 2020 au plus tard, plus aucun Africain ne devrait souffrir d'un apport insuffisant en calories.
  - La sécurité alimentaire doit être atteinte par étapes. Il faut éliminer d'ici 2015 les déficiences en micronutriments pouvant être évitées, notamment en fer, en vitamine A et en iode. Il est donc urgent d'augmenter les investissements en santé publique et les interventions directes en nutrition visant à réduire la malnutrition des mères et des enfants (se manifestant notamment par un poids insuffisant à la naissance).

3. **Actions centrées sur les personnes et leurs problèmes.** Les actions prioritaires visant à atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle doivent être définies en fonction de leur potentiel d'impact rapide et durable. Il est logique de s'attaquer d'abord aux problèmes les plus graves, tels que la famine et la faim aiguë résultant de déficiences importantes en calories. Pour agir directement et indirectement en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il faut reconnaître les problèmes, le contexte et la situation des personnes concernées. La plupart des personnes victimes d'une insécurité alimentaire et nutritionnelle vivent dans des zones rurales et plusieurs de leurs contraintes sont du domaine agricole. Les gouvernements africains les plus pauvres doivent être soutenus afin qu'ils réalisent les investissements stratégiques les plus importants dans les campagnes et les collectivités rurales.
4. **Élaboration de stratégies et établissement de liens entre les objectifs et les moyens à prendre.** Le plan d'action centré sur les personnes doit établir des liens entre les objectifs et un ensemble de mesures, mises en oeuvre dans un contexte approprié. En outre, ce contexte doit également être compris lors de la formulation de programmes viables. Le plan d'action doit être formulé avec l'aide des pauvres qui méritent d'être mieux écoutés et d'avoir une plus grande influence. IL est impératif que les stratégies adoptées reposent sur ces trois principes fondamentaux. Voici les six domaines d'actions prioritaires pouvant être adaptés aux contextes et aux pays:
  - a. Renforcer la gouvernance et la responsabilité publique, et mettre fin aux conflits. Si ces conditions fondamentales ne sont pas remplies, il sera presque impossible de garantir une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.
  - b. Favoriser la stabilité et la croissance macro-économique, notamment par un libre-accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux, par une Afrique s'exprimant avec une voix plus forte et plus cohérente au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), par des investissements plus soutenus dans les actifs des pauvres, par une gestion plus efficace de la vulnérabilité aux chocs (y compris par des stockages de nourriture au niveau des ménages, des pays et des régions) et par des investissements accrus dans les infrastructures afin de réduire les coûts de transport et des communications, lesquels favoriseront également l'établissement de liaisons intra-régionales et rurales-urbaines.
  - c. Investir pour accroître la productivité agricole, particulièrement au niveau des petites exploitations, ce qui permettra d'améliorer la disponibilité des aliments et les revenus des pauvres, deux aspects importants de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans un cadre général de politiques de développement agricole et rural. La pérennité de la productivité agricole exige une attention soutenue à l'environnement et aux ressources naturelles, particulièrement aux sols, aux bassins hydrographiques et à la biodiversité. Il faut également investir dans la transformation pour accroître la valeur ajoutée et mieux contrôler la qualité dans la chaîne d'approvisionnement des produits agricoles.
  - d. Investir dans des politiques et actions de santé publique centrées sur les pauvres, particulièrement au niveau de la prévention, du contrôle et de la gestion du VIH/SIDA, de la malaria et de la tuberculose, afin de favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que pour augmenter la productivité de la main-d'œuvre.
  - e. Investir pour accroître les capacités humaines, notamment en répondant aux besoins d'éducation des femmes, des filles et des garçons, pour augmenter les capacités professionnelles des agriculteurs (paysans) et des autres producteurs ruraux, ainsi que pour répondre aux besoins d'une éducation supérieure, afin que les intervenants et les parties prenantes soient mieux informés et mieux éduqués, et donc capables de mettre en oeuvre les mesures d'amélioration de la nutrition.
5. **Faire coïncider l'ampleur des investissements et les résultats attendus en sécurité alimentaire et nutritionnelle.** La recherche d'améliorations marginales de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au plus bas coût possible doit être remplacée par une nouvelle orientation vers les changements politiques et les investissements nécessaires pour atteindre les

objectifs globaux. La recherche des remèdes aux symptômes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ne coûtant qu'un ou deux dollars par bénéficiaire est une approche irréaliste. Par exemple, les cas évitables de poids insuffisant à la naissance coûtent des centaines de dollars par enfant aux économies nationales, sous forme de pertes de revenus durant la vie active. Il est important de reconnaître ces types de gains potentiels car ils constituent les véritables critères d'appréciation de l'augmentation massive des investissements publics et privés nécessaires pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

6. **Établir et renforcer les systèmes de sécurité sociale.** Des systèmes efficaces de sécurité sociale doivent également être développés pour venir en aide aux personnes oubliées ou affectées négativement par les mesures de croissance, ainsi que pour aider les ménages à orienter leurs actifs productifs vers des objectifs de croissance. Aucune approche uniforme n'est préconisée. De différents systèmes de sécurité sociale seront nécessaires selon les contextes. Le succès de leur mise en œuvre dépendra en grande partie des gouvernements et des organisations non gouvernementales (ONG).
7. **Tenir compte de la diversité de l'Afrique.** En Afrique, la diversité géographique, écologique, sociale et économique, ainsi que la force des institutions, présente de nombreux défis et de multiples opportunités. L'établissement de priorités dans les actions pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle doit exploiter cette diversité, laquelle peut faciliter l'apprentissage à l'intérieur de l'Afrique. Les sous-régions avanceront à des rythmes différents pour atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous. Ces rythmes influenceront sur l'établissement des actions prioritaires.

## RENFORCEMENT DES INTERVENANTS

1. **Reconnaître et respecter les divers intervenants, ainsi que leurs forces comparatives.** Plusieurs intervenants traditionnels et nouveaux ont aujourd'hui une influence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les décideurs politiques au niveau des gouvernements nationaux et locaux, les conseillers politiques, les parlementaires, les leaders du secteur privé, les leaders de la société civile, les agriculteurs et les organisations agricoles, les institutions régionales et sous-régionales, les agences d'aide internationale, les médias et les chercheurs. Tous parlent souvent un langage différent et il est donc important d'améliorer la communication entre eux. Chacun de ces intervenants doit être renforcé mais à des degrés différents et de manières différentes selon les pays, particulièrement dans les zones rurales.
2. **Faire en sorte que tous les intervenants aient une influence.** Toute stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle nécessite une évaluation préalable de la force des intervenants principaux. Si dans un pays, les organisations patronales, les gouvernements locaux, les associations communautaires ou les organisations agricoles sont faibles, il faut d'abord investir dans le renforcement de ces intervenants à l'aide d'un soutien organisationnel approprié au lieu de chercher à avancer avec rien qu'un gouvernement puissant et centralisé. Le succès de l'établissement des priorités repose souvent sur des interactions productives (bien que parfois conflictuelles) entre des intervenants ayant accès aux informations appropriées et ayant la possibilité de s'exprimer de façon articulée. Les intervenants en sécurité alimentaire et nutritionnelle doivent acquérir plus d'influence.
3. **Favoriser une approche basée sur les droits de la personne.** Le renforcement des droits des personnes en insécurité alimentaire est nécessaire pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Avec une application stricte et une surveillance judiciaire des droits des pauvres et des personnes en insécurité alimentaire, un nouvel ensemble d'intervenants peut surgir. S'ils désirent améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la société civile et les parlementaires doivent notamment formuler et favoriser l'adoption d'approches basées sur les droits de la personne. En outre, les institutions nationales sont encouragées à surveiller les droits des personnes en insécurité alimentaire.

4. **Chez tous les intervenants, mettre en place des capacités d'élaboration et d'évaluation des politiques alimentaires et nutritionnelles.** Pour cela, il faut une accélération des investissements dans l'amélioration des universités, dans la formation des groupes principaux d'intervenants et dans le renforcement des intervenants en milieu professionnel pour identifier des solutions à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
5. **Procurer des informations et des analyses aux intervenants afin qu'ils soient en mesure d'agir efficacement.** L'information est la clé du pouvoir au niveau de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les informations sur les besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle ne doivent pas être monopolisées par les gouvernements. Elles doivent être à la disposition de la société civile et des médias. Ces informations doivent comprendre des analyses (ainsi que des communiqués adéquatement simplifiés des résultats de ces analyses) sur les causes et les effets de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que sur les retombées probables des nouvelles politiques et des investissements publics. Une formation continue sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être intégrée à ce processus d'information. À mesure que les organisations agricoles sont renforcées et deviennent capables d'actions autonomes, il convient d'assister aussi les organisations desservant les femmes en milieu rural.
6. **Intégration des considérations liées aux spécificités des sexes.** Compte tenu du rôle des femmes dans l'agriculture et le développement rural de l'Afrique, ainsi qu'à titre d'agents de sécurité alimentaire et nutritionnelle, il est nécessaire que la mise en œuvre des plans d'action accorde la priorité à l'intégration des considérations liées aux spécificités des sexes, notamment par le renforcement des capacités des femmes et leur autonomisation. Les femmes africaines ne doivent pas être privées d'opportunités de mettre en valeur leur talent entrepreneurial.
7. **Mobiliser les sciences et technologies modernes pour résoudre les problèmes alimentaires et nutritionnels de l'Afrique.** La faim et les problèmes sous-jacents de l'agriculture, de la santé et de la politique doivent être résolus de façon globale. Il ne s'agit pas simplement d'effectuer des études, mais également de construire, renforcer et relier les systèmes techno-scientifiques de l'Afrique aux programmes alimentaires et nutritionnels.

## **FACILITATION DES PARTENARIATS**

1. **Établir et renforcer des partenariats.** Il est impératif de développer des partenariats pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin d'accélérer la mobilisation des ressources et promouvoir leur utilisation efficace. Il convient notamment de soutenir en priorité les partenariats favorisant une synergie entre l'intérêt public (par exemple les investissements dans la construction de routes), l'innovation institutionnelle (par exemple sous forme de meilleures institutions bancaires rurales au service des commerçants et des agriculteurs) et la société civile (appuyer/créer le développement de valeurs de société favorables aux droits de la personne et mobiliser l'attention en faveur de conditions sanitaires réduisant la malnutrition). Cependant, ces partenariats doivent reposer sur des contrats et des objectifs clairs, ainsi que sur des bases légales solides. Les gouvernements ont la responsabilité de créer des environnements propices aux partenariats et de leur garantir un cadre légal et réglementaire également favorable.
2. **Améliorer la coordination entre les nouveaux partenariats.** Plusieurs nouveaux intervenants doivent mieux coordonner leur action en partenariat, de façon à créer la synergie nécessaire au succès. Parmi ces intervenants, on retrouve notamment des leaders du secteur public (gouvernement central et autorités locales), du secteur privé, de la société civile, des institutions religieuses et culturelles, ainsi que des parlementaires. Actuellement, la collaboration entre le secteur public et les autres intervenants est déficiente, ce qui ralentit considérablement les progrès.
3. **Avancer vers le progrès dans un esprit joint et coopératif.** La sécurité alimentaire et nutritionnelle est un problème multi-sectoriel nécessitant la participation d'intervenants publics et privés, nationaux et internationaux. Il est donc essentiel que les intervenants s'unissent en équipes pour avancer ensemble plutôt que séparément. Cette approche s'applique notamment à la

coopération entre les ministères gouvernementaux, le monde des affaires et les organisations de la société civile pour résoudre les problèmes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle (par exemple, les carences en micronutriments). De nouveaux partenariats sont également nécessaires, notamment avec les leaders religieux et culturels afin qu'ils appuient les actions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et que celles-ci deviennent des objectifs de société. L'éradication de la faim ne se fera pas uniquement avec des investissements et de la technologie.

4. **Améliorer les interactions entre le parlement et le secteur privé.** Dans les jeunes démocraties d'Afrique, les interactions entre le parlement et le secteur privé sont mal développées. Le secteur public ne peut se charger seul de cette tâche. Par conséquent, pour que l'action gouvernementale soit efficace, il faut absolument que de bonnes relations entre les parlements et la société civile (y compris les entreprises privées) soient établies.

## PROBLÈMES DE MISE EN ŒUVRE

1. **Test de mise en œuvre des stratégies.** Aucune stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle (à l'échelle continentale, sous-régionale, nationale ou locale) n'est viable si elle ne s'appuie pas sur un cadre de mise en œuvre bien développé et bien articulé.
2. **Les critères de responsabilité et d'imputabilité** des principaux intervenants politiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle doivent être clairement communiqués et compris. Pour améliorer la responsabilité et l'imputabilité des intervenants renforcés, il faut notamment demander aux gouvernements de rendre des comptes, faciliter une compétition saine, assurer la transparence et renforcer les capacités des organisations de la société civile, exposer la communauté scientifique au jugement des collègues nationaux et internationaux, ainsi que surveiller la qualité des mesures prises. La mise en œuvre de ces mesures, reposant sur des indicateurs fiables et transparents, est une tâche importante de l'Union Africaine et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).
3. **Les problèmes de gouvernance dans le secteur agro-alimentaire** doivent être résolus au niveau macro-économique et au niveau sectoriel. Pour cela, il faut que les gouvernements nationaux adoptent et mettent en œuvre des politiques qui favorisent la transparence et l'efficacité des organisations agro-alimentaires publiques, ainsi que des exploitants publics et privés qui œuvrent pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La pertinence des politiques agro-alimentaires devrait être évaluée, affinée si nécessaire, et faire partie du système d'évaluation par les pairs prévu par le NEPAD.
4. **Les pays africains affichant les plus belles réussites peuvent aider les autres.** Les pays africains qui progressent bien vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle peuvent devenir des leaders régionaux en partageant les connaissances et les approches qui ont contribué à leur succès. Un effort structuré par le NEPAD et l'Union Africaine ou d'autres organisations régionales pour identifier et appuyer ces pays leaders constituerait une approche d'autonomisation intéressante et durable. En outre, elle pourrait bénéficier d'un appui de l'aide internationale, dont elle serait complémentaire. Il est suggéré de rechercher des réductions marquées de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
5. **Mobiliser les appuis internationaux.** Il existe quatre secteurs clés nécessitant une mobilisation d'appuis politiques et d'investissements à grande échelle pour que les efforts continentaux et internationaux soient productifs:
  - résolution de la crise du VIH/SIDA
  - gestion des sécheresses et des autres crises affectant la sécurité alimentaire
  - investissement dans les infrastructures régionales et l'entretien de ces réalisations
  - résolution des problèmes transfrontaliers, notamment en ce qui concerne la lutte contre les maladies et les parasites affectant le bétail et les cultures, les problèmes de commerce, les migrations de main-d'œuvre et la gestion des ressources naturelles communes

Un contrat international entre l’Afrique (et ses pays) et les agences internationales d’aide doit être conclu, peut-être sous les auspices de l’UA ou du NEPAD. Ce contrat comprendrait les éléments suivants: (a) actions de l’Afrique pour résoudre ces problèmes fondamentaux avec les moyens existants (y compris l’objectif établi à Maputo en 2003 de consacrer 10% des budgets nationaux à l’agriculture); (b) souscription, par la communauté internationale, d’une assurance contre les désastres naturels reposant sur une aide alimentaire et autres, accompagnée d’un appui pour accroître massivement les mesures de contrôle du VIH/SIDA et d’investissements dans l’agriculture et dans les grandes infrastructures basés sur une planification financière soignée.

6. **Priorités de mise en œuvre et plan d’action.** Premièrement, il faut accélérer la croissance agricole chez les petits exploitants pour aider à réduire la pauvreté et l’insécurité alimentaire. Deuxièmement, il faut accroître les investissements dans les infrastructures locales, nationales et régionales, ce qui s’applique notamment aux routes, à l’approvisionnement d’eau potable et aux services d’assainissement. Troisièmement, il faut élaborer de nouvelles politiques qui feront tomber les barrières domestiques et régionales entravant le commerce des aliments et des produits agricoles en Afrique, et ouvrir les marchés de l’OCDE aux produits africains, particulièrement ceux à valeur élevée. Quatrièmement, il faut augmenter les investissements favorisant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, conjointement avec des programmes de santé publique et d’éducation, afin d’atteindre les personnes victimes d’insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les écoles, les centres de santé, les hôpitaux et les collectivités, tout en soutenant les systèmes de sécurité sociale. Chacune de ces tâches doit être exécutée par différents groupes d’intervenants, dont la composition peut varier selon les pays. Les meilleures méthodes de mise en œuvre ne peuvent être choisies que dans un contexte national. Cependant, des normes communes peuvent et doivent être partagées dans toute l’Afrique. Les leaders de l’Union Africaine et des organisations régionales ou sous-régionales sont appelés à jouer un rôle important dans ce processus.
7. **Investir dans l’agriculture.** Les investissements agricoles nécessaires, autant publics que privés, sont d’une grande diversité, ce qui s’explique par les particularités de l’agroécologie du continent. Il existe cependant trois grandes priorités communes : (a) investissements dans des semences améliorées et une meilleure sélection du bétail en fonction du contexte agroécologique; (b) investissements dans le développement et l’utilisation de l’eau à des fins productives et pour la santé rurale; (c) investissements dans un effort continental de développement durable de la fertilité des sols.
8. **Suivi de la mise en œuvre.** Un petit groupe de critères transparents doit être utilisé pour évaluer la mise en œuvre des mesures de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre d’un « processus d’évaluation par les pairs à l’intérieur de chaque pays ». Ces évaluations doivent suivre le progrès ou les insuffisances de progrès vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elles doivent dépendre de critères clairement compris, comme ceux utilisés par l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et par l’Organisation mondiale de la santé (OMS). Les organisations de défense des droits de la personne doivent être encouragées à suivre l’évolution de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En résumé, les deux objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique sont intimement liés et doivent être poursuivis conjointement. Il est certain que la sécurité alimentaire est possible pour tous les Africains d’ici 2020. L’objectif plus complexe de sécurité nutritionnelle pour tous ne pourra peut-être pas être atteint d’ici 2020, mais il doit occuper une place prioritaire dans l’agenda des décideurs. Certains aspects centraux de l’objectif de sécurité nutritionnelle, comme l’éradication des carences en micronutriments (la « faim cachée ») et la réduction de la malnutrition des enfants, peuvent et doivent être résolus avant 2020. Toutes les étapes menant à l’éradication de la faim en Afrique sont clairement définies. Si les intervenants sont renforcés et avancent ensemble dans le cadre de nouveaux partenariats, l’objectif fixé pourra être atteint en moins d’une génération.

# Membres du Comité Consultatif de la Conférence

**Président: Dr. John Joseph Otim**, conseiller présidentiel spécial, agriculture et services vétérinaires, République d'Ouganda, et président du Conseil agricole d'Ouganda (Ouganda)

**Dr. Ayo Abifarin**, directeur, Programme pour la sécurité alimentaire, World Vision International (Ghana)

**Dr. Akin Adesina**, directeur adjoint, sécurité alimentaire, Rockefeller Foundation (Kenya)

**Dr. Mohamed Ait-Kadi**, président du Conseil général du développement agricole, ministère marocain de l'Agriculture, du développement rural et des forêts (Maroc)

**Hon. Grace Akello**, parlementaire et ministre d'État pour l'Entandikwa (Ouganda)

**Prof. Achi Atsain**, professeur d'économie et d'économétrie à Université d'Abidjan, Côte d'Ivoire et chercheur principal, Centre ivoirien de recherche économique et sociale (CIRES) (Côte d'Ivoire)

**Dr. Ake Barklund**, directeur, Regional Land Management Unit (RELMA) [Unité régionale de gestion des terres] (Kenya)

**Dr. Glyvyns Chinkhuntha**, directeur exécutif, Freedom Gardens [Jardins de la liberté] (Malawi)

**Dr. Josué Dioné**, directeur, Division du développement durable, Commission économique pour l'Afrique, Nations Unies (CEA/UNECA) (Éthiopie)

**Dr. Baba Dioum**, coordinateur général, Conférence des ministres de l'Agriculture d'Afrique occidentale et centrale (Sénégal)

**Ato Newai Gebre-ab**, conseiller économique principal du premier ministre et directeur, Ethiopian Development Research Institute [Institut éthiopien de recherche et de développement] (Éthiopie)

**Dr. Jochen de Haas**, chef de la division du développement rural et de la sécurité alimentaire mondiale, Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ) (Allemagne)

**Ambassador Sigurd Illing**, , chef de la délégation de l'Union européenne (Ouganda)

**Mme Isatou Jallow**, directrice exécutive, National Nutrition Agency (NaNA) [Agence nationale de nutrition] (Gambie)

**Dr. Monty Jones**, secrétaire exécutif , Forum for Agricultural Research in Africa (FARA) [Forum sur la recherche agricole en Afrique] (Ghana)

**Dr. Seyfu Ketema**, secrétaire exécutif, Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa (ASARECA) [Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale] (Ouganda)

**Hon. Wilberforce Kisamba-Mugerwa**, ministre de l'Agriculture, de l'Industrie animale et de la Pêche (Ouganda)

**Dr. Stephan Krall**, conseiller principal/coordonateur, Beratungsgruppe Entwicklungsorientierte Agrarforschung (BEAF), Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) (Allemagne)

**Mme Charlotte V. McClain**, commissaire des droits économiques et sociaux, South African Human Rights Commission [Commission sud-africaine des droits de l'homme] (Afrique du Sud)

**Dr. Isaac Minde**, coordinateur, Eastern and Central Africa Programme for Agricultural Policy Analysis (ECAPAPA) [Programme d'analyse des politiques agricoles en Afrique orientale et centrale] (Ouganda)

**Dr. Uzo Mokwunye**, directeur, Institut pour les ressources naturelles en Afrique, Université des Nations Unies (Ghana)

**Dr. John Mugabe**, directeur exécutif, Commission des sciences et technologies, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (Afrique du Sud)

**Mr. Harris Mule**, directeur exécutif, Top Investment & Management Services, Limited (TIMS) (Kenya)

**Mr. James Mulwana**, directeur général, Nice House of Plastics; président du conseil d'administration de Standard Chartered Bank, Ouganda; et président du comité consultatif de la Uganda Manufacturers Association [Association ougandaise des fabricants] (Ouganda)

**Dr. Claude Nankam**, directeur, Programme d'agriculture, World Vision International (USA)

**Mme Bongive Njobe**, directrice générale, ministère de l'Agriculture (Afrique du Sud)

**Dr. Kanayo F. Nwanze**, directeur général, Centre du riz pour l'Afrique (ADRAO) (Côte d'Ivoire)

**Prof. Ruth Oniang'o**, député et professeur de nutrition et de sciences alimentaires, Université d'Agriculture et de Technologie Jomo Kenyatta (Kenya)

**Dr. Hans-Joachim Preuss**, secrétaire général, Deutsche Welthungerhilfe (Allemagne)

**Dr. Diana Putman**, directrice, Office de la sécurité alimentaire, Office des services de développement économique régional, United States Agency for International Development (USAID) [Agence des États-Unis pour le développement international] (Kenya)

**Dr. Marco Quinones**, directeur régional pour l'Afrique, Sasakawa Africa Association (Éthiopie)

**Mr. Jürgen Richter**, chef de projet principal, stratégie et politique de développement rural, recherche agricole internationale, InWEnt (Allemagne)

**Dr. Mandivamba Rukuni**, directeur, Africa Program Office, W.K. Kellogg Foundation (Afrique du Sud)

**Mr. Omar Seck**, conseiller technique en Agriculture, Élevage et Pêche, Présidence de la République (Sénégal)

**Mme Victoria Sekitoleko**, représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau sous-régional pour l'Afrique australe et orientale (Zimbabwe)

**Dr. Mohamed F. Sessay**, chargé de programme, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (Kenya)

**Dr. Tobias Takavarasha**, directeur général du réseau d'analyse et de recherche sur les politiques alimentaires, agricoles et de développement des ressources naturelles Food, Agriculture and Natural Resources Policy Analysis Network (FANRPAN) (Zimbabwe)

**Dr. Joachim von Braun** (ex-officio), directeur général, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) (États-Unis d'Amérique)

**Mme Rajul Pandya-Lorch** chef de l'initiative Vision 2020, IFPRI (États-Unis d'Amérique)

Remarque : Les pays indiqués pour chaque membre du comité indiquent où ces personnes sont actuellement basées.

# Conférence Afrique 2020

## Organisateur

International Food Policy Research Institute  
[www.ifpri.org](http://www.ifpri.org)

## Hôte

Gouvernement de la République d'Ouganda  
[www.government.go.ug](http://www.government.go.ug)

---

## Cosponsors

- **Commission européenne**  
[www.europa.eu.int/comm](http://www.europa.eu.int/comm)
- **Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)**  
[www.cirad.fr/fr](http://www.cirad.fr/fr)
- **Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA)**  
[www.agricta.org](http://www.agricta.org)
- **Deutsche Welthungerhilfe (German Agro Action)**  
[www.welthungerhilfe.de](http://www.welthungerhilfe.de)
- **Development Cooperation Ireland**  
[www.dci.gov.ie](http://www.dci.gov.ie)
- **Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement**, [www.bmz.de](http://www.bmz.de); avec : **Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)**, [www.gtz.de](http://www.gtz.de); et **Internationale Weiterbildung und Entwicklung (InWEnt)**, [www.inwent.org](http://www.inwent.org)
- **Ministère des Affaires étrangères, France**  
[www.france.diplomatie.fr](http://www.france.diplomatie.fr)
- **Regional Land Management Unit (RELMA)**  
[www.relma.org](http://www.relma.org)
- **The Rockefeller Foundation**  
[www.rockfound.org](http://www.rockfound.org)
- **Sasakawa Africa Association**  
[www.saa-tokyo.org](http://www.saa-tokyo.org)
- **The United States Agency for International Development**  
[www.usaid.gov](http://www.usaid.gov)
- **World Food Programme**  
[www.wfp.org](http://www.wfp.org)
- **World Vision International**  
[www.wvi.org](http://www.wvi.org)



## INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE

2033 K Street, NW • Washington, DC 20006-1002 USA

T +1-202-862-5600 • F +1-202-467-4439

ifpri@cgiar.org • www.ifpri.org



[www.ifpri.org/2020africaconference](http://www.ifpri.org/2020africaconference)

---

Comment citer ce document: Comité Consultatif de la Conférence Afrique 2020. 2004. *La voie à suivre vers le progrès après la Conférence Afrique 2020*. Déclaration élaborée par le Comité Consultatif de la Conférence « Garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique d'ici 2020 : priorité des actions, renforcement des intervenants et facilitation des partenariats », ayant eu lieu du 1er au 3 avril 2004 à Kampala (Ouganda). Washington, DC: IFPRI.

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'IFPRI ou des organisations commanditant la Conférence.

Copyright © 2004 International Food Policy Research Institute (IFPRI). Tous droits réservés. Des sections de ce document peuvent être reproduites pour un usage personnel ou à but non lucratif, sans autorisation écrite expresse, mais avec une reconnaissance de la contribution de l'IFPRI. Pour reproduire le contenu à des fins commerciales ou lucratives, une autorisation écrite expressément délivrée en ce sens est nécessaire. Pour obtenir une telle autorisation, adressez-vous au service des communications <ifpri-copyright@cgiar.org>.